



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

États-Unis :
qui sont les détenus de Guantánamo ?

Cas n°5

Les détenus australiens :
David Hicks et Mamdouh Habib

Index AI : AMR 51/115/2004

•
ÉFAI

•

États-Unis :
qui sont les détenus de Guantánamo ?
Cas n°5
Les détenus australiens :
David Hicks et Mamdouh Habib

« J'estime que le traitement infligé à David est abusif, qu'il constitue une grave atteinte aux droits humains et une infraction au regard du droit international. »
Stephen Kenny, avocat civil de David Hicks.

Nom et prénom : David Hicks

Nationalité : australienne

Âge : vingt-neuf ans

Situation de famille : célibataire, deux enfants de six et sept ans

Profession : entraîneur de chevaux

Contexte : David Hicks, originaire d'Adelaide, dans le sud de l'Australie, était auparavant entraîneur de chevaux et vacher. Il s'est converti à l'Islam après s'être engagé comme volontaire au Kosovo dans l'*Ushtria Çlirimtare e Kosovës* (UÇK, Armée de libération du Kosovo). Après son retour en Australie, il a décidé, selon son père, de partir à l'étranger pour approfondir son étude de la religion islamique et apprendre l'arabe classique : c'est dans cette optique qu'il s'est rendu au Pakistan pour y étudier dans une *Madrassa* (école coranique).

Peu après les attentats du 11 septembre 2001 à New York, David Hicks a appelé son père de Kandahar (Afghanistan) pour lui annoncer qu'il se rendait à Kaboul afin de se battre aux côtés des talibans et défendre la capitale afghane contre l'Alliance du Nord. Il a été arrêté par cette dernière le 9 décembre 2001 près de Kunduz, en Afghanistan. Il aurait été victime d'atteintes aux droits humains commises par ses geôliers afghans.

* La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : USA: Who are the Guantánamo detainees? Case Sheet 5. Australian detainees: David Hicks and Mamdouh Habib.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 2004
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

L'Alliance du Nord l'a remis aux autorités américaines. Après avoir été interrogé à bord de l'*USS Peleliu* par des responsables américains et australiens, David Hicks a été envoyé en janvier 2002 sur la base navale de Guantánamo, à Cuba.

En 2002, David Hicks a signalé au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qu'il avait été victime de mauvais traitements infligés par des responsables américains dans le camp. Bien que n'étant pas autorisé à donner des informations précises, Stephen Kenny, l'avocat civil de David Hicks, a affirmé que cette déclaration de son client faisait référence à des « *agissements précis qui n'étaient pas selon moi seulement le fait de quelques gardiens isolés, mais devaient plutôt être des actes autorisés par des gens assez haut placés dans la chaîne de commandement de l'armée américaine.* »

« *Nous avons reçu quelques lettres et le commandant Mori [l'avocat de David Hicks commis d'office par l'armée américaine] nous a transmis un certain nombre de messages, mais ça s'arrête là.* »

Terry Hicks, le père de David Hicks.

Après son transfert à Guantánamo, David Hicks a été détenu au secret pendant de longues périodes ; il n'a été autorisé à écrire à sa famille que de façon très sporadique et n'a pu rencontrer son avocat avant le 12 décembre 2003, soit près de deux ans après son arrivée sur la base américaine. Au cours de ces deux ans, il a été transféré du camp Delta au camp Echo où il est, selon son père, « *totalemment isolé. Les cellules sont peintes en blanc et les prisonniers ne voient personne.* » Le 29 juin 2004, il a été autorisé pour la deuxième fois seulement à avoir une conversation téléphonique avec sa famille.

David Hicks est l'un des premiers détenus de Guantánamo à avoir été inculpé ; un avocat lui a été commis d'office par les autorités militaires américaines. Il est accusé de complot en vue de commettre des crimes de guerre, de tentative de meurtre commise par un combattant illégal et de soutien à l'ennemi. Une audience préliminaire s'est tenue le 25 août 2004 devant une commission militaire et la date de son procès a été fixée au 10 janvier 2005.

Nom et prénom : Mamdouh Habib

Nationalité : australienne

Âge : quarante-huit ans

Situation de famille : marié, quatre enfants

Profession : chef d'entreprise ; dirigeait une société de nettoyage et une société de sécurité.

Contexte : Mamdouh Habib a immigré en Australie en 1980. Il est marié à Maha Habib, qui est née au Liban ; le couple a quatre enfants : Ahmed (dix-neuf ans), Mustafa (seize ans), Maryam (onze ans) et Hager (quatre ans). La famille vivait à Sydney, où Mamdouh dirigeait une société de nettoyage et une société de sécurité qu'il avait créées.

Le 29 juillet 2001, il a quitté l'Australie pour le Pakistan avec un visa de trois mois. Selon Maha Habib, il y allait « *pour étudier les possibilités de création d'une entreprise afin de faire vivre sa famille et pour chercher une école convenable pour les enfants* ». Peu de temps auparavant, il avait été roué de coups par un groupe d'individus et pensait que sa famille et lui devaient quitter l'Australie.

« J'ai vu trop d'endroits différents : je ne sais jamais où je suis... J'ai eu les yeux bandés pendant huit mois ; je ne vois jamais le soleil, mais te vois ainsi que les enfants à chaque minute. »

Mamdouh Habib, dans une lettre à son épouse.

Mamdouh Habib a été arrêté au Pakistan le 5 octobre 2001 alors qu'il voyageait en bus à destination de Karachi. Deux Allemands avec lesquels il avait dîné la veille ont été arrêtés en même temps. Ils ont été rapidement relâchés à la suite de pressions diplomatiques exercées par le gouvernement de leur pays.

Mamdouh Habib a été, quant à lui, emprisonné à Quetta et Islamabad avant d'être transféré, au secret, en Égypte. Il a déclaré par la suite qu'il avait rencontré des responsables du consulat australien qui avaient refusé d'intervenir en sa faveur et que la Haute Commission australienne au Pakistan aurait autorisé son transfert vers l'Égypte.

Stephen Hopper, son avocat civil, affirme que lorsqu'il était en Égypte, Mamdouh Habib a eu les yeux bandés pendant plusieurs mois, qu'il a été passé à tabac, a reçu des décharges électriques, que des substances inconnues lui ont été injectées et qu'il a été torturé. Des chiens ont également été lâchés sur lui. Mamdouh a ensuite été transféré d'Égypte en Afghanistan, puis d'Afghanistan sur la base américaine de Guantánamo, à Cuba, où, pendant plus de deux ans, il a été détenu sans inculpation et sans être autorisé à rencontrer un avocat.

*« Il nous croit morts, il nous croit morts...
Dieu seul sait ce qu'ils ont pu lui faire... »*

Maha Habib.

Selon certaines informations, à son arrivée à Guantánamo et après le calvaire subi en Égypte, Mamdouh Habib n'était plus capable de marcher. La police militaire du camp, pensant qu'il simulait, l'aurait alors placé à l'isolement cellulaire.

Mamdouh Habib a parlé de « *torture* » pour décrire sa situation à Guantánamo aux responsables du renseignement australiens qui lui ont rendu visite. Tarek Dergoul, un ressortissant britannique, qui a été détenu à Guantánamo avant d'être relâché le 9 mars 2004, a fait état de violences psychologiques et physiques infligées à Mamdouh Habib par des responsables américains du camp de détention.

Selon Dergoul, Mamdouh ne cessait de se répéter « *ils [les agents américains] ont tué ma famille* » ; il disait que ces responsables lui avaient montré des photos de ses proches en lui affirmant qu'ils avaient été tués. « *Il [Mamdouh] croyait, ajoute Dergoul, que toutes les lettres qu'il recevait étaient des faux.* »

Tarek Dergoul a occupé pendant trois mois la cellule attenante à celle de Mamdouh. Il évoque également des violences physiques. Il dit avoir « *vu cinq personnes entrer dans la cellule de Mamdouh Habib, l'arroser de Mace (gaz incapacitant), lui donner des coups de pied et des coups de poing avant de le traîner hors de la cellule puis tout le long du couloir en le tirant par les chaînes qu'il avait aux chevilles.* » Selon les informations reçues, l'état de santé physique et psychique de Mamdouh Habib se détériorerait rapidement.

Maha Habib s'est rendue au Royaume Uni pour y rencontrer d'anciens prisonniers et membres présumés d'Al Qaida : « *Lorsque j'écoutais ces détenus, tout ce qu'ils me racontaient, j'ai eu l'impression que je n'allais pas pouvoir tenir le choc.* »

À la suite des accusations de violences portées par Mamdouh Habib, John Howard, le Premier ministre australien a déclaré « *Très bien, mais elles viennent d'un partisan des talibans.* » Selon Stephen Hopper, cette affirmation du Premier ministre est dénuée de tout fondement dans la mesure où Dergoul a été relâché par l'armée américaine après avoir été acquitté de toutes les charges qui pesaient sur lui, notamment d'association avec Al Qaida ou les talibans.

Informations générales

David Hicks et Mamdouh Habib sont les deux seuls ressortissants australiens détenus à Guantánamo Bay.

Amnesty International est particulièrement préoccupée par les circonstances de l'arrestation de Mamdouh Habib ainsi que par ses détentions, ses transferts et ses allégations de torture. L'organisation s'inquiète également des violences et des mauvais traitements dont aurait été victime David Hicks.

Le 25 novembre 2003, les gouvernements américain et australien ont tous deux publié des communiqués de presse annonçant qu'ils étaient parvenus à un accord pour garantir un procès équitable à tout détenu australien jugé par des commissions militaires. Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Justice australiens ont déclaré que leur gouvernement était « *parvenu à un accord avec les États-Unis sur les procédures qui seraient suivies lors d'éventuels procès des deux ressortissants australiens devant des commissions militaires...* ». Cet accord dispose notamment que la peine de mort ne sera pas requise contre ces deux détenus.

Les commissions militaires ne respectent pas les normes internationalement reconnues en matière d'équité des procès. Tout procès devant ces instances serait entaché de graves irrégularités et ne serait qu'une parodie de justice. En parvenant à cet accord avec les autorités américaines, le gouvernement australien a, aux yeux d'Amnesty International, trahi ses deux ressortissants détenus à Guantánamo Bay. Les autorités australiennes devraient user de leur influence auprès de leurs homologues aux États-Unis pour que soit garanti, sans compromis aucun, le respect des normes internationales de détention et d'équité des procès.

Amnesty International appelle de nouveau le gouvernement australien à veiller à ce que David Hicks et Mamdouh Habib bénéficient d'un procès digne de ce nom, conforme aux normes internationales d'équité ou bien qu'ils soient libérés. L'organisation exhorte également ce gouvernement à soutenir l'appel qu'elle a lancé en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante sur le traitement des prisonniers détenus par les États-Unis dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* ».

Guantánamo Bay : une situation scandaleuse

Des centaines de personnes d'une quarantaine de nationalités différentes sont toujours détenues dans la base navale américaine de Guantánamo Bay, à Cuba, sans avoir été inculpées ni jugées ; elles n'ont été ni présentées à une autorité judiciaire ni autorisées à rencontrer un avocat ou leurs familles. Leurs droits au regard de la législation internationale sont bafoués et elles sont détenues dans des conditions qui s'apparentent à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Ces détenus sont en proie à une grande détresse psychologique et sont nombreux à avoir tenté de se suicider.

Un grand nombre d'entre eux ont été capturés au cours du conflit international en Afghanistan ; leur transfert vers la base navale a débuté en janvier 2002 et a eu lieu dans des conditions difficiles. D'autres ont été arrêtés ailleurs dans le monde puis remis aux autorités américaines. De nouveaux prisonniers sont transférés de façon sporadique vers la base tandis que d'autres sont libérés ; néanmoins, l'identité, la nationalité et le nombre exact des détenus n'ont jamais été rendus publics.

Aucun détenu ne bénéficie du statut de prisonnier de guerre, aucun n'a été présenté à un « *tribunal compétent* » afin que celui-ci détermine son statut, comme l'exige pourtant l'article 5 de la Troisième Convention de Genève.

La plupart des prisonniers sont détenus dans des quartiers de haute surveillance, enfermés dans de petites cellules parfois jusqu'à vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et bénéficient de très peu d'exercice physique hors de leurs cellules. Ils sont nombreux à avoir été soumis à de multiples interrogatoires ayant parfois duré plusieurs heures d'affilée et en l'absence de tout avocat, ce qui laisse craindre que des déclarations aient pu être obtenues sous la contrainte. Le CICR est la seule organisation internationale à avoir été autorisée à rencontrer les détenus.

Autre sujet de préoccupation majeur pour Amnesty International : les répercussions psychologiques que peuvent avoir sur les détenus le fait qu'ils ne puissent contester la légalité de leur détention et qu'ils soient détenus pour une durée illimitée sans procès dans ces conditions. En effet, la délégation du CICR fait état d'une « *détérioration inquiétante* » de la santé mentale d'un grand nombre de détenus et affirme que leur état psychologique est devenu un « *grave problème* ».

En novembre 2001, le président Bush a signé un décret militaire autorisant les procès devant des commissions militaires qui sont habilitées à prononcer la peine de mort et dont les décisions ne pourront faire l'objet d'aucun recours devant quelque autre tribunal que ce soit. Outre l'absence du droit d'appel, ces commissions manqueront d'indépendance. Elles restreindront le droit des accusés à un défenseur de leur choix et à une défense efficace. Ces instances pourront par ailleurs appliquer des critères moins stricts en matière de recevabilité de la preuve que les tribunaux ordinaires, notamment en ce qui concerne les témoignages obtenus sous la torture ou sous la contrainte

Le 28 juin 2004, la Cour suprême des États-Unis a décidé que les tribunaux américains étaient compétents pour examiner les recours en vue de contester la légalité des détentions à Guantánamo Bay. En réponse à cette décision, l'administration Bush a annoncé la création du Tribunal chargé du réexamen du statut de combattant, devant lequel les détenus de Guantánamo auront la possibilité de contester leur statut dit de « *combattant ennemi* ». Ils ne pourront toutefois pas se faire assister par un avocat. Ainsi, au lieu de faire tout son possible pour faciliter un réexamen judiciaire complet de la légalité des détentions à Guantánamo, le gouvernement semble essayer de diminuer la portée de cette révision judiciaire, tout en continuant à œuvrer pour que des procès aient lieu devant des commissions militaires qui bafouent les normes les plus fondamentales.

Amnesty International demande instamment que :

- ⇒ le gouvernement américain mette un terme à la situation de vide juridique dans laquelle se trouvent les détenus ;
- ⇒ tous les détenus soient inculpés et bénéficient d'un procès équitable ou qu'ils soient libérés ;
- ⇒ le décret militaire autorisant les procès devant une commission militaire soit abrogé ;
- ⇒ tous les détenus soient autorisés à rencontrer librement leurs familles et leurs avocats ;
- ⇒ tous bénéficient d'un traitement humain et jouissent de leurs droits, et en particulier celui d'être pleinement informé de leur droit à se faire assister par un avocat et de contester devant les tribunaux américains la légalité de leur détention ;
- ⇒ les familles soient tenues informées de leur situation juridique et de leurs conditions de vie ;
- ⇒ les conditions de détention de ceux qui sont emprisonnés au camp Echo soient améliorées sans délai ;
- ⇒ le Congrès constitue une commission d'enquête indépendante sur les mises en détention opérées dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* ».

Si vous souhaitez mener d'autres actions en faveur des détenus de Guantánamo, veuillez contacter la section d'Amnesty International dans votre pays. Pour cela, veuillez consulter la page <http://web.amnesty.org/contacts/fraindex>

MÉDIAS AUSTRALIENS

The Australian

Éditorialiste : Michael Stutchbury

Courrier électronique : Stutchburym@theaustralian.com.au

Adresse :

News Limited
2 Holt Street
Surry Hills
NSW 2010
Australie

Tél. : +61 2 9288 3000

The Sydney Morning Herald

Éditorialiste : Robert Whitehead

Courrier électronique : rwhitehead@smh.com.au

Adresse :

John Fairfax Publications
201 Sussex Street
Darling Park, Sydney
NSW 2000
Australie

Tél. : +61 2 9282 2822

The Age

Rédacteur en chef : Andrew Jaspán

Courrier électronique : ajaspán@theage.com.au

Adresse :

250 Spencer Street
Melbourne
VIC 3000
Australie

Tél. : +61 3 9600 4211

The Adelaide Advertiser (il semble que David Hicks soit originaire d'Adelaide)

Rédacteur en chef : Melvin Mansell

Courrier électronique : mansellm@adv.newsltd.com.au

Adresse :

Advertiser Newspapers
121 King William Street
Adelaide
South Australia 5000
Australie

Tél. : +61 8 8206 2000

Sunday program

Producteur exécutif : John Lyons

Courrier électronique : jlyons@nine.com.au

Adresse :

TCN Channel Nine
24 Artarmon Road
Willoughby
NSW 2068
Australie

Tél. : +61 2 9906 9999

7:30 Report

Producteur exécutif : Steve Taylor

Courrier électronique : taylor.steve@abc.net.au

Adresse :

Australian Broadcasting Association

700 Harris Street

Ultimo

NSW 2007

Australie

Tél. : +61 2 9333 1500

AUTORITÉS AUSTRALIENNES

Premier ministre

The Hon John Howard MP

Parliament House

Canberra ACT 2600

Australie

Fax : +61 2 6237 4100

Formule d'appel: *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice

The Hon Philip Ruddock MP

Parliament House

Canberra ACT 2600

Australie

Fax : +61 2 6273 4102

Formule d'appel : *Dear Attorney General,* / Monsieur le Ministre,

AUTORITÉS AMÉRICAINES

NOM

FONCTION

FORMULE D'APPEL

George W. Bush

Président

Dear Mr President, /
Monsieur le Président,

The President

The White House

Office of the President

1600 Pennsylvania Avenue

Washington DC 20500

États-Unis

Tél. : + 1 202 456 1414

Fax : + 1 202 456 2461

Courrier électronique :

president@whitehouse.gov

Vice President Richard B.

Vice-président

Dear Mr Vice President /
Monsieur le Vice-président

Cheney

The White House

Office of the Vice President

1600 Pennsylvania Ave.

Washington DC 20500

États-Unis

Tél. : + 1 202 456 1414

Fax : + 1 202 456 2461

Courrier électronique :

vice.president@whitehouse.gov

The Honorable John Ashcroft
Department of Justice
950 Pennsylvania Ave. N. W.
Room 440
Washington DC 20530-0001
États-Unis
Tél. : + 1 202 353 1555
Fax : + 1 202 307 6777
Courrier électronique :
AskDOJ@usdoj.gov

Ministre de la Justice

*Dear Attorney General /
Monsieur le Ministre,*

The Honorable Colin Powell
Secretary of State
U.S. Department of State
2201 C Street, N.W.
Washington DC 20520
États-Unis
Tél. : + 1 202 647 4000
Fax : + 1 202 261 8577
Courrier électronique :
Secretary@state.gov

Secrétaire d'État

*Dear Secretary of State, /
Monsieur le Secrétaire
d'État,*

The Honorable Donald Rumsfeld
Secretary of Defence
1000 Defense Pentagon
Washington DC 20301-1000
États-Unis
Tél. : + 1 703 692 7100
Fax : + 1 703 697 8339

Secrétaire à la
Défense

*Dear Secretary of Defense, /
Monsieur le Ministre,*

The Honorable Condoleezza Rice
National Security Advisor
The White House
1600 Pennsylvania Avenue N.W.
Washington DC 20500
États-Unis
Tél. : +1 202 456 1111
Fax : +1 202 456 2461

Conseillère à la
sécurité nationale

*Dear National Security
Advisor / Madame*

The Honorable Tom Ridge
US Department of Homeland
Security
Washington DC 20500
États-Unis
Tél. : +1 202 456 1111
Fax : +1 202 456 2461

Directeur du Conseil
de la Sécurité du
territoire

*Dear Secretary Ridge /
Monsieur le directeur*

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre USA: Who are the Guantánamo detainees? Case Sheet 5. Australian detainees: David Hicks and Mamdouh Habib.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :